APPEL A PRESTATIONS POUR DES TRAVAUX D'ETUDE, D'ANALYSE ET DE SYNTHESE RELATIFS A L'EMERGENCE D'UN OUTIL DE SECURISATION, DE GESTION ET D'AMENAGEMENT DU FONCIER AGRICOLE

<u>Date limite de remise des offres :</u>

le 05 avril 2024 à 12h00

A la Chambre d'Agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie

3, rue Alcide Desmazures

BP 111 – 98845 Nouméa Cedex

Ou

consultation@cap-nc.nc

Règlement de la consultation

ARTICLE 1 : OBJET DE L'APPEL A PRESTATION

En cohérence avec les objectifs stratégiques de la CAP-NC, le présent appel à prestations vise à réaliser une étude relative aux enjeux de gestion du foncier agricole en concertation avec les représentants professionnels du secteur et les collectivités compétentes.

Le travail consistera à organiser une étude, avec analyse et synthèse des outils de gestion du foncier et de leur fonctionnement existant dans d'autres territoires français (acteurs, rôles, implications, missions, services). L'étude sera enrichie de propositions adaptées pour la Nouvelle Calédonie. Le prestataire retenu devra produire un livrable synthétisant l'ensemble de ces travaux avant la date du 30 octobre 2024.

Au cours des travaux d'étude relatif aux outils de gestion du foncier, le prestataire organisera une journée d'ateliers avec l'ensemble des organisations professionnelles, les représentants des professionnels et la CAP NC, lors du deuxième trimestre 2024, quant aux besoins des filières agricoles en matière de gestion du foncier agricole et plus particulièrement quant au rôle et implications des différents acteurs. L'objectif de cette journée est de rassembler l'ensemble des acteurs professionnels concernés et de recueillir, lors d'ateliers de travail, leurs attentes liées à l'émergence d'un outil de gestion du foncier agricole, comme de comprendre les freins et facteurs de succès quant au fonctionnement de cet outil.

Avec ces travaux, la CAP-NC souhaite être actrice d'une impulsion quant à l'émergence d'un outil de gestion du foncier agricole permettant de sécuriser, de gérer et d'aménager ce foncier en vue de répondre aux enjeux du développement agricole et de la sécurité alimentaire.

Nous invitons les prestataires intéressés à soumettre leur proposition détaillée en réponse à cet appel à prestation, en mettant en avant leur expérience, leur méthodologie et leur capacité à mener cette mission pour notre projet stratégique.

ARTICLE 2 : PROCEDURE DE L'APPEL A PRESTATION

2.1 Procédure

La procédure est l'appel à consultation public.

2.2 Critères de notation

Chaque lot sera jugé selon la pondération suivante :

- Le coût de la prestation : 50 points ;

La formule de notation est : prix de l'offre la plus avantageuse / offre considérée* nombre de points.

- L'adéquation de l'offre avec le besoin exprimé : 50 points

La qualité de l'offre dépendra des caractéristiques de la prestation proposée. Pour chaque caractéristique technique ci-dessous, une note entre 1 (pour le moins bon) et 3 (pour le meilleur) est attribuée. L'offre retenue est celle dont la somme des notes est la plus élevée.

- Expérience et expertise dans le domaine demandé : 20 points ;
- Ressources humaines disponibles : 10 points ;
- Qualité des références : 10 points
- Respect du planning demandé : 10 points

L'offre retenue est celle dont la somme des notes pondérées est la plus élevée.

ARTICLE 3 : OFFRE DE BASE

Les variantes sont autorisées. Un soumissionnaire peut présenter plusieurs approches.

Il est important que chaque approche proposée réponde aux spécifications et aux critères définis dans l'appel d'offres pour être pris en considération dans l'évaluation.

Les différentes propositions devront-être intégrées dans un seul et unique pli.

ARTICLE 4 : JUSTIFICATIONS A PRODUIRE

Chaque candidat est tenu de remettre dans son offre les justifications touchant ses qualités et ses capacités.

Le candidat pourra être soit une personne physique exerçant en son nom propre, soit un groupement de prestataires, soit une société.

ARTICLE 5 : PRESENTATION ET CONSISTANCE DE L'OFFRE

5.1. Présentation de l'offre

Le soumissionnaire doit fournir les pièces ci-dessous en un seul exemplaire.

1. La proposition technique détaillée comprenant notamment les références, les Curriculum Vitae des ressources affectées, la méthodologie proposée ;
2. La proposition tarifaire détaillée ;
3. Un K-BIS de moins de trois mois ;
4. Une attestation de régularité des obligations fiscales et sociales ;
5. Un Relevé d'identité Bancaire ;

6. Le Bordereau des Prix Unitaire (BPU) ;

5.2 Conditions de remises des offres

Les offres doivent être remises au plus tard **le mercredi 05 avril 2024 à 12h00**. Elles peuvent être transmises par voie électronique ou postale aux adresses suivantes, sous la référence « CAP-NC-APR-2024-03-001 » :

consultation@cap-nc.nc

ou

« Chambre d'Agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie » (CAP-NC)
3, rue Alcide Desmazures BP 111 – 98845 Nouméa Cedex

Les offres qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenues.

Aucune offre déposée régulièrement ne peut être retirée, complétée ou encore modifiée.

5.3 Vérification des offres – Pièces justificatives complémentaires

La Chambre d'agriculture se réserve le droit de demander aux soumissionnaires lors du jugement des offres de fournir :

a. Toutes les justifications permettant de vérifier les pièces ci-dessus énumérées ;
b. Des sous détails de tout ou partie des prix unitaires ou forfaitaires.
c. De demander aux soumissionnaires de compléter les offres irrégulières.

5.4 Modification du dossier – questions

Les candidats devront adresser leurs questions à l'adresse consultation@cap-nc.nc

Les questions devront être posées au plus tard le **lundi 25 mars 2024**. Passé ce délai, les questions ne seront plus prises en compte.

Afin d'être destinataire des éléments de réponses apportés aux questions qui seront posés dans le cadre de la consultation, merci d'envoyer un mail à l'adresse consultation@cap-nc.nc afin de vous faire connaitre.

A Nouméa, Le 15 mars 2024

.

Le Directeur Général de la CAP-NC

CAHIER DES CHARGES

Le cahier des charges définit précisément les besoins de l'acheteur public et intègre des éléments administratifs qui préfigureront le futur contrat. La Chambre d'agriculture se réserve le droit de ne pas donner suite à cette consultation.

1. Identification du maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage est la Chambre d'agriculture et de la pêche, domiciliée au :

Siège de la Chambre d'agriculture
La Flottille, 3 rue Alcide Desmazures
BP 111 98845 Nouméa

Représentée par son Président M. Jean-Christophe NIAUTOU.

2. Objet de la consultation

Le travail consistera à organiser une étude, avec analyse et synthèse des outils de gestion du foncier et de leur fonctionnement existant dans d'autres territoires (acteurs, rôles, implications, missions, services). L'étude sera enrichie de propositions adaptées pour la Nouvelle Calédonie. Le prestataire retenu devra produire un livrable synthétisant l'ensemble de ces travaux avant la date du 30 octobre 2024.

La prestation consiste dans un premier temps à l'organisation et l'animation d'une journée de travail incluant plusieurs ateliers de travail sur des thématiques définies au préalable. La préparation et l'organisation de cet événement se fera en collaboration avec une équipe dédiée de la CAP-NC.

Dans un second temps le prestataire devra fournir un premier livrable synthétisant l'ensemble des travaux issus des ateliers en mettant en avant les attentes et arguments pertinents issue des différents ateliers de travail et du débat.

Dans un troisième temps, le prestataire devra fournir un second livrable présentant une analyse et une synthèse des outils de gestion du foncier agricole et de leur fonctionnement existant dans d'autres territoires, l'étude sera complétée avec des propositions adaptées pour la Nouvelle Calédonie (gouvernance, rôles, acteurs, implications).

- **LOT 1- ORGANISATION ET ANIMATION D'UNE JOURNEE DE TRAVAIL EN VUE DE PRODUIRE UN LIVRABLE DE SYNTHESE**

En collaboration avec les équipes de la CAP-NC, cette prestation vise à (liste non exhaustive) :

- Assister la CAP-NC dans la recherche et réservation d'un lieu pouvant accueillir un nombre défini de personnes ;

- Apporter une gestion logistique à l'événement (restauration / parking / signalétique / relations publiques / relations médias) ;
- Organiser les différents ateliers de travail autour de thématiques ciblées ;
- Définir, en concertation avec la CAP-NC, des groupes de travail afin de garantir une mixité des participants dans chaque atelier ;
- Animer les différents groupes de travail et les assister dans la production de présentation pour une restitution « à chaud » ;
- Animer le débat et prendre note des différents échanges ;
- Rédiger du contenu sur la base des éléments de restitution des ateliers et des propos pertinents recueillis lors du débat. Pagination envisagée, tous contenus inclus : 16 pages A4 ;
- Coordonner avec un prestataire graphique désigné par la CAP-NC pour le montage / mise en page du document final de synthèse relatif au rendu des ateliers (la réalisation graphique est à la charge de la CAP-NC).

- **LOT 2 – REALISER UNE ETUDE RELATIVE AUX OUTILS DE GESTION DU FONCIER AGRICOLE EXISTANT DANS D'AUTRES TERRITOIRE EN VUE DE PRODUIRE UN LIVRABLE DE SYNTHESE COMPORTANT DES PROPOSITIONS ADAPTEES POUR LA CREATION D'UN OUTIL DE GESTION DU FONCIER AGRICOLE EN NOUVELLE CALEDONIE**

En collaboration avec les équipes de la CAP-NC et sur la base des travaux du lot 1, cette prestation vise à (liste non exhaustive) :

- Rédiger une synthèse des outils de gestion du foncier agricole et de leur fonctionnement dans d'autres territoire français de l'hexagone et en outre-mer à partir de la bibliographie disponible ;
- Rédiger une synthèse des propositions adaptées pour la Nouvelle-Calédonie en s'appuyant sur les propositions des représentants des professionnels et les collectivités publiques compétentes. Pagination envisagée, tous contenus inclus : 48 pages A4 ;
- Coordonner avec un prestataire graphique désigné par la CAP-NC pour le montage / mise en page du document de l'étude (la réalisation graphique est à la charge de la CAP-NC) ;
- Phase de correction du document de l'étude, en concertation avec la CAP-NC et le prestataire graphique désigné (l'impression du document est à la charge de la CAP-NC).

3. Date de livraison

Les prestations devront être livrées respectivement aux dates suivantes :

- Lot 1 : 31 juillet 2024
- Lot 2 : 31 octobre 2024

4. Consistance de la consultation

Le fournisseur est engagé pour les points détaillés au point 3/ Objet de la consultation et 4/ date de livraison.

5. Livrables

Le fournisseur transmettra au titre de livrables :

- Un livrable synthétique reprenant et hiérarchisant l'ensemble des attentes des parties prenantes en lien avec la transformation de l'ADRAF

6. Contractualisation

Un contrat de prestation et un bon de commande seront transmis au candidat retenu.

7. Modalités de règlement

Le règlement sera effectué par virement bancaire à 30 jours date de réception de facture.

La facturation interviendra après la livraison. Le numéro du bon de commande devra figurer sur la facture.

8. Règlement des litiges

En cas de litige, les parties contractantes s'engagent à trouver une solution amiable à leur différend. En cas de désaccord persistant, les litiges non résolus seront déférés devant la juridiction compétente de Nouvelle-Calédonie.

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Présentation du produit	Date de livraison	Prix unitaire (HT)	Quantité	Total (HT)	Taux de TGC	Montant TGC	Total TTC
Coût horaire organisation d'événement							
Coût horaire animation d'évènement							
Coût horaire étude							

Fait à _____, le _____

LE TITULAIRE